



Assemblée générale

Distr. limitée
13 novembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Troisième Commission

Point 66 a) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'enfant : promotion
et protection des droits de l'enfant**

États-Unis d'Amérique : amendement au projet de résolution révisé
[A/C.3/74/L.21/Rev.1](#)

Droits de l'enfant

Remplacer le paragraphe 13 par le texte suivant :

Demande aux États d'élaborer, avec le concours d'organisations internationales, d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales, s'il y a lieu, des politiques et des programmes donnant la priorité à l'éducation formelle et informelle, y compris des cours d'éducation sexuelle adaptés à l'âge des élèves, les parents et les tuteurs légaux dispensant des orientations et des conseils propres à aider les filles et les adolescentes et à leur permettre d'acquérir des connaissances et des informations pertinentes et adéquates, compte tenu du développement de leurs capacités, de développer leur amour-propre et de se prendre en charge, et de mettre spécialement l'accent sur les programmes visant à sensibiliser les femmes et les hommes, en particulier les parents, à l'importance de la santé et du bien-être physiques et mentaux des filles, et à la nécessité d'instaurer et de maintenir des relations respectueuses entre les filles et les garçons ;

